



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

33

PRÉSENTS

25

VOTANTS

30

La séance ouverte à 17 h 30 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aïcha HIMEUR, M. David PARISON, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sophal DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, Mme Laure SERFASSE, Mme Marie-Noëlle RANCUREL, M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile PAUWELS (donne pouvoir à M. GIRARDIN), Mme Léa REGNAULT (donne pouvoir à Mme Sandrine DA CUNHA), M. Xavier LIEHN (donne pouvoir à Mme Sophal DUONG), M. Ghislain GIMBERT (donne pouvoir à madame Laure SERFASSE), M. Belkader CHABY, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, M. Claude LEGAUX, M. Soufiane SEBBARI (donne pouvoir à Mme Nadège NACRIER).

M. Julien MAUVIGNANT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°59/2026
JM / GG

RAPPORTÉE PAR : M. GIRARDIN

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

■ COMMUNICATION ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

En application des articles L.211-3, L.211-4, R.243-1 et R. 243-5-1 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a décidé en janvier 2025 de procéder à un contrôle coordonné relatif aux déterminants de la masse salariale à compter de l'exercice 2019 et suivants, dans plusieurs entités locales de l'agglomération de Troyes, dont la Ville de La Chapelle Saint-Luc.

Par lettre du 13 avril 2026, le Président de la CRC a communiqué à la Ville de La Chapelle Saint-Luc son rapport d'observations définitives que vous trouverez annexé à la présente communication.

Conformément aux articles L.243-6 et R.249-13 du code des juridictions financières, le rapport définitif doit être présenté à l'Assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Ce rapport a été adressé aux membres du Conseil municipal lors de l'envoi des rapports du Conseil municipal du 5 juin 2026 le 29 mai 2026.

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE des décisions ci-dessus visées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,

Olivier GIRARDIN

Cécile PAUWELS

Le secrétaire,

Julien MAUVIGNANT